

La famille des produits négociés en Bourse



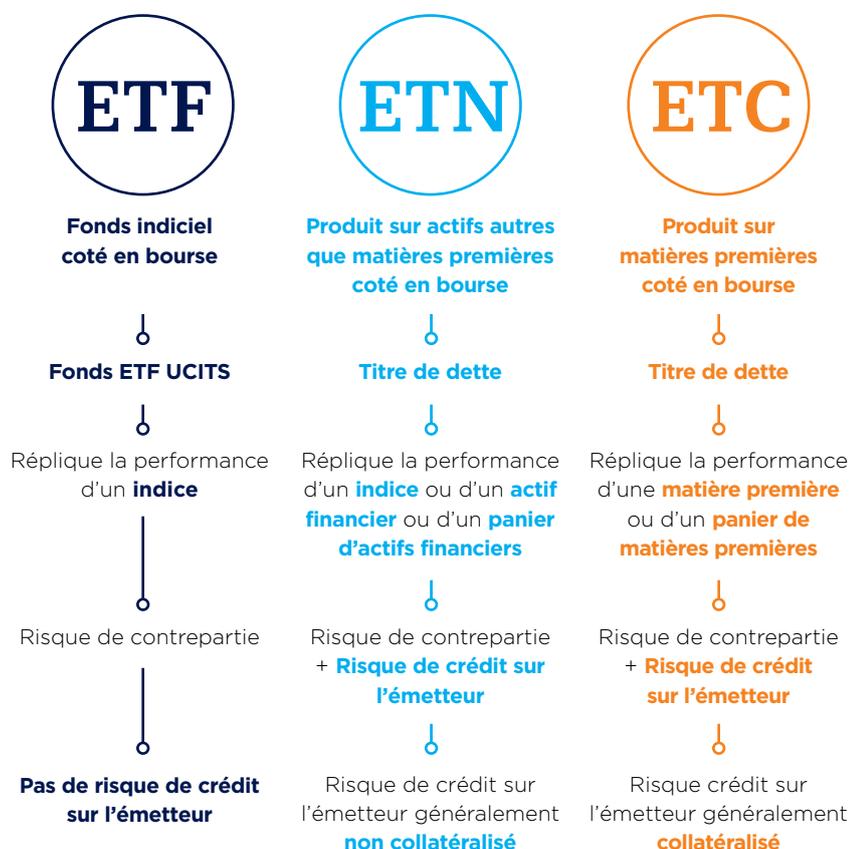
Que sont les produits négociés en Bourse ?

Les produits négociés en Bourse (« Exchange-traded products » en anglais ou ETP) sont des véhicules d'investissement cotés en bourse : à l'instar d'une action, les ETP peuvent être négociés et échangés à n'importe quel moment lorsque la bourse est ouverte.

En fonction du type d'ETP, le produit est conçu pour répliquer la performance d'un instrument financier, comme une action, un indice, une matière première ou un groupe de matières premières. L'univers des ETP est donc très large et couvre un large spectre de produits d'investissement dont :

Les ETF peuvent être négociés tant que la bourse est ouverte

UNIVERS DES ETP



Les principales différences

Les fonds indiciels cotés (ETF) sont les plus connus de ces produits et, bien qu'ils appartiennent à la catégorie des ETP, ils présentent des caractéristiques très distinctes des autres ETP. Les différences fondamentales d'avec les autres ETP concernent les caractéristiques sous-jacentes de chaque produit – c'est-à-dire le marché et les instruments financiers qu'ils répliquent – ainsi que la manière dont le produit est conçu et géré.

ETFs

Les ETF sont des fonds, ce qui signifie :

- ✓ Qu'ils répliquent des indices très diversifiés.
- ✓ Qu'il n'existe pas de risque crédit de l'émetteur lié à la structure du produit, le fonds détenant les actifs sous-jacents dans lesquels il investit. En cas de problème avec le gestionnaire de fonds, les actifs sont cantonnés de manière sécurisée pour le fonds et ses investisseurs.
- ✓ Qu'ils sont réglementés par la directive européenne UCITS¹ (ou OPCVM en français), ce qui offre aux investisseurs des garanties importantes que n'offrent pas les autres ETP.
- ✓ Qu'ils sont simples à comprendre et à comparer grâce à leur conformité aux standards UCITS.
- ✓ Qu'ils sont très transparents.

ETNs and ETCs,

En revanche, les ETN et les ETC sont des instruments de dette :

- ✓ Comme ils sont structurés sous la forme d'instruments de dette ou de titres de créances, ils ne détiennent pas directement les actifs sous-jacents qui restent la propriété de l'émetteur.
- ✓ Ils sont exposés au risque de crédit de l'émetteur dont le degré dépend notamment de la qualité de l'émetteur. Ce risque de crédit est également impacté par le fait que la dette soit adossée ou non à des actifs physiques et même par la qualité du dépositaire.

En outre, les ETN et les ETC :

- Ne bénéficient pas d'une réglementation standardisée telle que la directive UCITS. Au contraire, la réglementation des ETN et des ETC est très variée et dépend de la structure de chaque produit pris individuellement.
- Ne sont pas soumis à la réglementation UCITS et n'ont donc aucune exigence de diversification. Ainsi, un ETN ou un ETC peut être structuré pour être diversifié mais il peut également suivre un seul et unique instrument financier.
- Peuvent être très variés, complexes et nécessitent une analyse approfondie pour évaluer les risques sous-jacents.

¹ UCITS: « Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities », dite Directive OPCVM en français - Directive européenne 2014/91/UE

Risques et réglementation

Les ETF européens respectent les règles de la directive UCITS, un cadre juridique strict régissant une typologie de produits d'investissement, visant à protéger les investisseurs. Cette structure complète et robuste permet aux investisseurs de bénéficier d'une réglementation claire avec :



Comme tous les produits d'investissement, les ETF ne sont pas sans risque. Ils comportent des risques similaires aux Fonds (OPC) traditionnels, en particulier les risques liés à leur univers d'investissement.

Le risque de contrepartie peut être présent dans tous les ETP, et s'il peut atteindre 100% de la valeur du produit pour les ETN et les ETC, ce risque est limité au maximum à 10% de la Valeur Liquidative, et ce par contrepartie, au sein de tous les fonds UCITS, y compris les ETF.³

Le risque de contrepartie peut être réduit par :

- Une sélection et une surveillance stricte de toutes les contreparties,
- L'application de règles conservatrices pour les actifs et le collatéral (garantie des transactions),
- Un suivi quotidien du niveau de risque, et l'application de techniques d'atténuation des risques pour maintenir le niveau de risque en-dessous du seuil de 10%.

En raison de leur structure de titres de créances, (« debt notes »), les ETN et les ETC comportent également un risque de crédit lié à l'émetteur, à savoir la possibilité que les actifs des investisseurs soient impactés négativement en cas de défaillance de l'émetteur.

² L'indice d'un fonds UCITS doit être suffisamment diversifié : aucune des composantes ne peut excéder 20% de l'ensemble des composantes. En cas de circonstances exceptionnelles, comme dans des conditions de marché très volatiles ou sur des marchés concentrés, cette limite peut atteindre 35% pour un seul et unique composant. Pour les indices obligataires de dettes souveraines des pays de l'OCDE, la limite de pondération de 35% s'applique aux émetteurs. La limite peut être fixée à 100% pour un seul émetteur à condition qu'il y ait au moins 6 émissions différentes, et que les obligations soient garanties (c'est-à-dire qu'elles soient des obligations d'Etat).

³ Le risque de contrepartie est strictement réglementé dans un fonds UCITS (Article 52 de la Directive UCITS), et limité à 10% de l'actif net total du fonds par contrepartie lorsque la contrepartie est un établissement de crédit, ou à 5% dans les autres cas.

Le bon outil pour le bon investissement



Tous les ETP présentent un certain niveau de risque, et les structures présentent également des caractéristiques différenciantes. Chacune des catégories d'ETP peut être appropriée si elle répond précisément à l'objectif de l'investisseur, à son appétit au risque et à son attente en terme d'exposition.

OBJECTIF	 Suivre l'indice Euro Stoxx 50	 Suivre le rendement d'un indice de niche	 Être exposé à l'or
STRUCTURE			
RAISON D'ÊTRE	<p>En tant que panier de valeurs, un ETF peut répliquer cet indice boursier. L'indice est constitué de 50 valeurs et répond aux exigences UCITS de diversification de l'indice.</p>	<p>Un ETN peut offrir une exposition à un indice de niche dont la construction n'est pas conforme aux exigences réglementaires UCITS.</p>	<p>Un ETC peut permettre aux investisseurs de s'exposer à une seule et unique matière première, comme l'or.</p>
CONSIDÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES RISQUES	<p>Le fonds détient un panier de titres diversifiés, conservés sur un compte ségrégué auprès d'un dépositaire. Il n'y a pas de risque de crédit.</p>	<p>Comme c'est l'émetteur, et non l'ETN, qui détient les titres sous-jacents, l'investisseur est exposé au risque de crédit de l'émetteur. Un indice de niche peut ne pas être assez diversifié et éligible au standard UCITS.</p>	<p>Il existe un risque de crédit lié à l'émetteur, risque dont l'ampleur dépend de la qualité de l'émetteur. Ce risque peut être réduit lorsque que l'ETC est exposé à des matières premières physiques. Certains ETC ont également mis en place des règles spécifiques pour allouer les actifs sous-jacents au profit de l'investisseur final, réduisant ainsi davantage le risque de crédit.</p>

Amundi ETF

Amundi est l'un des fournisseurs d'ETF les plus importants et les plus compétitifs d'Europe, proposant plus de 300 ETF régis par la réglementation UCITS, couvrant un large ensemble de besoins en termes d'allocation d'actifs et d'objectifs de développement durable.

Pour plus d'informations sur la manière d'investir plus intelligemment et à moindre coût, visitez notre site web : [amundi.com](https://www.amundi.com).

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les informations de ce document ne sont pas destinées à être distribuées et ne constituent pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres ou de services aux États-Unis, ou dans l'un de ses territoires ou possessions soumis à sa juridiction, à destination ou au profit de tout ressortissant américain « US person », tel que cette expression est définie dans la Réglementation de la Securities and Exchange Commission (SEC) en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » est fournie dans les mentions légales du site [amundi.com](https://www.amundi.com) ou [amundi.com](https://www.amundi.com).

Les informations contenues dans le présent document sont des informations promotionnelles et non contractuelles qui ne doivent pas être considérées comme un conseil en investissement ou une recommandation d'investissement, une sollicitation d'investissement, d'offre ou d'achat de la part d'Amundi Asset Management (« Amundi ») ou de l'une quelconque de ses filiales.

Tout investissement dans un Fonds comporte des risques importants (pour en savoir plus sur les risques, voir le DICI et le prospectus). Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures. Le rendement de l'investissement et la valeur principale d'un investissement dans les Fonds ou autre produit d'investissement peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et entraîner la perte du capital investi à l'origine. Il est recommandé aux investisseurs de demander conseil auprès d'un professionnel avant toute décision d'investissement afin de déterminer les risques associés à l'investissement et son caractère approprié.

Des coûts de transaction et des commissions peuvent s'appliquer lors de la négociation d'ETF.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la conformité de son investissement avec la législation applicable dont il dépend, et de vérifier que celui-ci est adapté à ses objectifs d'investissement et à sa situation patrimoniale (notamment du point de vue fiscal).

Un résumé des informations sur les droits des investisseurs et les mécanismes de recours collectif est disponible en français sur la page réglementaire à l'adresse suivante https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management pour les ETF Amundi.

Le présent document n'a pas été revu, validé ni approuvé par une autorité financière.

Le présent document s'appuie sur des sources jugées fiables, au moment de la publication, par Amundi et/ou l'une quelconque de ses filiales. Les données, opinions et analyses sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Amundi et/ou l'une quelconque de ses filiales déclinent toute responsabilité, directe ou indirecte, pouvant découler de l'utilisation des informations contenues dans le présent document. Amundi et/ou l'une quelconque de ses filiales ne sauraient en aucun cas être tenus responsables d'une décision prise ou d'un investissement effectué sur la base des informations contenues dans le présent document.

Les parts d'un ETF UCITS spécifique gérées par un gestionnaire d'actifs et achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au gestionnaire d'actifs lui-même. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts sur un marché secondaire à l'aide d'un intermédiaire (par exemple, un courtier), ce qui peut entraîner des frais. Les investisseurs peuvent en outre payer un montant supérieur à la valeur liquidative en vigueur lors de l'achat de parts et percevoir un montant inférieur à la valeur liquidative en vigueur lors de leur vente.

Certaines informations peuvent constituer une recommandation générale d'investissement au sens de l'article 3. (35) of 596/2014/UE regulation. Le présent document n'a pas été produit dans le but de promouvoir l'indépendance des analyses financières et Amundi, en tant que prestataire de services d'investissement, n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur les instruments décrits dans le présent document avant la diffusion de celui-ci.

Informations réputées exactes à fin novembre 2022.

Reproduction interdite sans l'autorisation écrite de la Société de gestion. Amundi ETF désigne l'activité ETF d'Amundi Asset Management.

Amundi Asset Management : « Société par Actions Simplifiée » (SAS) française au capital de 1 143 615 555 €; Société de Gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le n° GP04000036. Siège social : 91, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France – RCS Paris 437 574 452.